

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2019-030

Association Emmaüs Solidarité

Paris (75)

Objet : RAPPORT PROVISOIRE DE CONTROLE 2019-030 ASSOCIATION EMMAUS SOLIDARITE

Date : vendredi 28 janvier 2022 16:03:28

Objet : Observations sur le rapport ANCOLS reçu le 31/12/21

Madame la Directrice générale

J'accuse réception du rapport provisoire 2019-030 pour lequel je souhaite exprimer quelques observations.

Sur les 3 recommandations :

- Le document annuel des attributions va être mis en place à compter de 2022.
- Les règles de dépréciations de créances et pertes irrécouvrables seront formalisées dans l'annexe des comptes annuels 2021 qui seront présentés en juin prochain lors de l'AG 2022.
- Si la projection financière pluriannuelle va être travaillée, je me permets néanmoins de préciser que ce type d'informations, notamment pour ce qui concerne la prévision des effectifs ETP s'avère complexe compte tenu de nos interventions principales au service des personnes précaires, avec une inconnue quant à leur évolution, et en raison du fait que notre activité se caractérise par une large part de gestion de sites temporaires.

Sur l'irrégularité :

- Je confirme que les sommes appelées à tort, au titre d'une évolution de 0.90 %, des redevances auprès de nos personnes logées, leur ont été intégralement remboursées au cours du 1^{er} semestre 2021.

J'ajoute que toute augmentation des redevances, fait désormais l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration comme vous l'avez suggéré en page 18. Pour l'augmentation au 01/01/22 : délibération du CA du 15/12/21. Il en est de même pour la communication au Conseil, lors de sa réunion du 22/09/21, de la rémunération du Directeur général, ainsi d'ailleurs que celle des membres du CODIR.

Autres remarques de forme, pour lesquelles je reste à la disposition de vos services si besoin d'éclaircissements :

- Page 7 : 1^{er} paragraphe : il convient de supprimer la phrase « son actionnaire majoritaire, »
- Page 7 : 3^{ème} paragraphe ligne 2: il convient de supprimer la phrase « reçus par legs »
- Page 7 : 5^{ème} paragraphe ligne 5 : ajouter en missions transversales la formation.
- Page 13 : supprimer la phrase « et aussi son fondateur, »
- Page 23 : 1^{er} paragraphe : remplacer « trois » par « quatre » structures collectives, 2 PF et 2 CHRS.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno MOREL
Directeur Général



32, rue des Bourdonnais 75001 Paris

www.emmaus-solidarite.org

01 44 82 77 39 – 06 49 91 00 81

Assistante : A.Guyen 01 44 82 77 36

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Droit à la déconnection : tout mail reçu en dehors des heures de travail, n'appelle pas de réponse immédiate